

Juillet 2021

Le Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de Travaux de Réparation et de Renforcement de Structures (STRRES) met à disposition une collection de Guides techniques qui synthétisent les règles de l'art en matière de réparation et de renforcement d'ouvrages (béton, métal et maçonnerie). Afin de permettre à la chaîne de contrôles (interne, externe et extérieur) d'être en cohérence avec les bonnes pratiques conseillées dans ces guides, le STRRES élabore également des recommandations dans ce sens, les RECOS-STRRES.

Les RECOS-STRRES

Les Recos-STRESS, comme les guides techniques sont disponibles sur le site <https://www.stres.org>. On trouve dans les Recos, pour chaque tâche décrite dans ces guides :

- un rappel de la tâche concernée et les références au guide correspondant;
- le rappel des principales recommandations ainsi que des normes et directives applicables ;
- une proposition de procédure de contrôle.

Les RECOS-STRRES sont regroupées en 4 grandes familles identiques à celles des guides techniques :

- [Béton et maçonnerie](#)
- [Métal](#)
- [Ouvrages en fondation et consolidation des sols](#)
- [Equipements d'ouvrages](#)

Les RECOS-STRRES relatives aux ouvrages en béton

- N°2** : Ragréage des surfaces béton
- N°8** : Injection des ouvrages en béton
- N°9.1** : Extraction du chlore et ré-alkalinisation électrochimique des bétons par courant imposé
- N°9.2** : Extraction du chlore et ré-alkalinisation électrochimique des bétons par anode active
- N°11** : Réparation ou renforcement par **béton projeté** par voie sèche
- N°17** : Réparation et renforcement de structures par matériaux composites
- N°18** : Réparation ou renforcement d'ouvrages d'art par béton projeté par voie mouillée
- N°24** : Protection galvanique des aciers dans le béton (par anodes sacrificielles)

Auteur

Patrick Guiraud



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 06/04/2026 © infociments.fr